



COMMUNE D'AUBONNE

Municipalité

EAU POTABLE

TARIF UNIQUE POUR USAGE MENAGER, JARDINS, ARTISANAT, INDUSTRIE, COMMERCE, AGRICULTURE ET VITICULTURE

Valable dès le 1^{er} janvier 2011

Location des compteurs

Fr. 15.--	par semestre pour compteur de	20 mm.
Fr. 17.50	par semestre pour compteur de	25 mm.
Fr. 20.--	par semestre pour compteur de	32 mm.
Fr. 28.--	par semestre pour compteur de	40 mm.
Fr. 50.--	par semestre pour compteur de	50 mm.
Fr. 60.--	par semestre pour compteur de	100 mm.
Fr. 75.--	par semestre pour compteur de	125 mm.

Les diamètres supérieurs à 125 mm. sont traités cas par cas.

a) **LE PRIX DE L'EAU** est facturé Fr. 1.20 le m³

b) **JARDINS NON ATTENANTS**

Forfait installation et entretien, Fr. 80.--

Le prix de l'eau est facturée Fr. 1.20 m³

c) **CAS SPECIAUX ET DIVERS**

Pour tous les cas spéciaux et les divers qui ne sont pas précisés dans le présent tarif, les S.I. se réservent la possibilité de les examiner séparément, tout comme le règlement de l'arrosage en période de sécheresse ou de travaux sur le réseau.

La TVA sera ajoutée à ces montants

Conformément aux dispositions de l'art. 43 du Règlement des eaux de la Commune d'Aubonne, le tarif ci-dessus a été admis en séance de Municipalité du 7 décembre 2010 avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. Le tarif reste inchangé pour 2011.

**Pour de plus amples renseignements sur la facturation,
contactez la Société Electrique des Forces de l'Aubonne – Tél. : 021 / 821.54.00 Fax 021 / 821.54.09
Pour de plus amples renseignements sur l'installation,
Contactez le service des travaux et S.I.,
Tél. : 021 / 821.51.10 Fax : 021 821 51 11**